



Pour le Maire et par délégation
Samy LOUMI
Responsable du Secrétariat Général
et des affaires juridiques

ARRETE DU MAIRE N°2026ARR153

Objet : Délégation de signature attribuée à Monsieur Laurent SPOLTI abroge et remplace l'arrêté n°2026ARR109 du 7 avril 2026

La Maire d'Arcueil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant Madame la Maire à donner délégation de signature aux responsables de services communaux,

Vu l'arrêté municipal en date du 1er septembre 2022 recrutant Monsieur Laurent SPOLTI en qualité d'attaché territorial,

Considérant que Monsieur Laurent SPOLTI occupe les fonctions de Directeur des Ressources Humaines au sein de l'administration communale,

Considérant qu'il y a lieu d'abroger et de remplacer l'arrêté n°2026ARR109 du 7 avril 2026 portant délégation de signature attribuée à M. Laurent SPOLTI,

Sur proposition de Madame la Directrice générale des services,

ARRETE :

Article 1^{er} : abroge l'arrêté n° 2026ARR109 du 7 avril 2026 susmentionné.

Article 2 : Monsieur Laurent SPOLTI, Directeur des Ressources Humaines, a délégation de signature pour :

- Les bons de commande et ordres de service de moins de 1500€,
- La délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures,
- La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement.
- Les attestations et certificats
- Les états de services
- Les arrêtés d'avancement d'échelon

Article 3 : Cette délégation est exercée sous ma surveillance et ma responsabilité.

SPECIMEN DE SIGNATURE



Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Laurent SPOLTI.

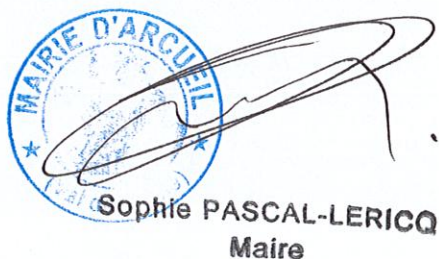
Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet, Préfecture du Val-de-Marne,
- Madame la trésorière, trésorerie d'Ivry sur Seine, 94-96 rue Victor Hugo 94205 Ivry sur Seine.

Article 6 : La Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cet arrêté compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Arcueil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérécourts citoyens accessible par le site Internet.

Fait en Mairie, le 27.04.2028
La Maire



Sophie PASCAL-LERICQ
Maire

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE ARCUEIL

Utilisateur : LOUMI Samy

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026ARR153
Objet :	Délégation de signature à M. Laurent SPOLTI - directeur des ressources humaines
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-27 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.5.3 - fonctionnaires
Identifiant unique :	094-219400033-20260427-2026ARR153-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à juliette.hazard@mairie-arcueil.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 094-219400033-20260427-2026ARR153-AR-1-1_0.xml	text/xml	946 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : Arrêté 2026ARR153 délégation de signature à M. Laurent SPOLTI - directeur des ressources humaines.pdf Nom métier : 99_AR-094-219400033-20260427-2026ARR153-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	285.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 avril 2026 à 10h14min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 avril 2026 à 10h26min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 avril 2026 à 10h26min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 avril 2026 à 10h27min14s	Reçu par le MI le 2026-04-30